

Villefranche, le 10 décembre 2024

NOTE AUX FAMILLES

GB/CC/F71/N°1166/Secrétariat direction
Annule et remplace la note n°1059 du 5 octobre 2023

INFORMATIONS RELATIVES AUX VISITES AUX PARLOIRS

(Hors éventuels contraintes et / ou aménagements pour raison sanitaire)

ADRESSE DU CENTRE PENITENTIAIRE :

Centre Pénitentiaire
147, rue Lavoisier
BP 10482
69665 Villefranche sur Saône Cedex

SERVICE DES PARLOIRS :

N° VERT : 0805 05 00 63
Lundi de 9h00 à 14h00

ACCUEIL LAVOISIER : Tél : 04 74 62 21 12

Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00
Mercredi et samedi de 8h30 à 17h45

SERVICE D'INSERTION ET DE PROBATION : Tél : 04 74 60 58 45

Lundi et mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00

SERVICE DES PERMIS DE VISITE :

Tél : 04 74 60 58 35

PRISE DE RENDEZ-VOUS AUX BORNES INFORMATIQUES :

Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00
Mercredi et samedi de 8h30 à 17h45

HORAIRES DES PARLOIRS FAMILLES

Pas de visite les lundis, dimanches et jours fériés

	Durée	Heures d'appels des familles dans la salle d'accueil			Heures de débuts de parloirs	Heures de sorties de parloirs	
		Mardi	Jeudi	Vendredi			
MARDI	45 mn	9h00	Bât. B/QI	Bât. J/QI	Bât. B	9h15	10h30
		10h00	Bât. J	Bât. A	Bât. J	10h15	11h30
JEUDI		11h00	Bât. A	Bât. B	Bât. A	11h15	12h10
		13h30	Bât. B	Bât. J	Bât. B	13h45	15h00
VENDREDI	45 mn	14h30	Bât. A	Bât. B	Bât. A	14h45	16h00
		15h30	Bât. J	Bât. A	Bât. J	15h45	17h00
		16h30			Bât. QI/QD	16h45	17h45

	Durée	Heures d'appels des familles dans la salle d'accueil		Heures de débuts de parloirs	Heures de sorties de parloirs	
		Mercredi	Samedi			
MERCREDI	45 mn	9h00	Bât. A	Bât. J	9h15	10h30
		10h00	Bât. B	Bât. A	10h15	11h30
		11h00	Bât. J	Bât. B	11h15	12h10
SAMEDI	1 heure	13h30	Bât. J	Bât. A	13h45	15h15
		14h30	Bât. A	Bât. B	15h00	16h30
		15h45	Bât. B	Bât. J	16h15	17h30

Annulation d'un parloir : Il est possible d'annuler un parloir sur les bornes de réservation **96 h avant**, à condition de posséder les cartes de chaque personne inscrite au parloir.

Réservation d'un parloir : La réservation est possible au moins **4 jours avant la date souhaitée** via le NED ou les bornes à l'abri famille.

La réservation d'une 4^{ème} personne, (enfant de moins de 18 mois) est possible uniquement par téléphone.

Par téléphone, la réservation n'est possible que le lundi matin, 48 heures à l'avance.

ESPACES ENFANTS

Des parloirs familles peuvent être organisés dans un espace aménagé pour les enfants avec jeux et jouets. Le détenu peut recevoir ses enfants accompagnés d'un adulte sous réserve que leur permis de visite, l'autorise (mère, grand-mère, tante). Ce type de parloir permet au père de passer un moment privilégié avec ses enfants, en jouant avec eux. La réservation se fait par téléphone par la personne qui accompagne les enfants après autorisation (courrier adressé à la direction via le formulaire disponible à l'abri familles et sur le site de l'ASAFPI). Et selon les créneaux horaires disponibles (voir note).

ATTENTION

Prothèses médicales : Les personnes porteuses d'une prothèse médicale doivent envoyer l'original du certificat médical au Centre Pénitentiaire et venir munies d'une copie au parloir. Il doit être mentionné que l'appareil est en métal et/ou qu'il est susceptible de faire sonner le portique détecteur de métaux.

Parloirs du Quartier d'Isolement : La réservation se fait uniquement par téléphone. Un créneau horaire est dédié (vendredi de 16h45 à 17h30). En cas de nécessité et uniquement pour une seconde et une troisième visite dans la même semaine, une place pourra être réservée au premier tour du matin du mardi et/ou jeudi suivant (9h15).

Parloirs du Quartier Disciplinaire : Les détenus ont droit à 1 parloir par semaine. La réservation se fait uniquement par téléphone (vendredi de 16h45 à 17h30).

Détenus travaillant aux ateliers : Il est fortement recommandé de visiter les détenus travailleurs les après-midis des mercredis, jeudis et vendredis et la journée les samedis afin de leur permettre d'être assidus aux ateliers.

Portique de détection : Vous devez passer sous un portique très sensible. **Ne portez donc sur vous aucun objet métallique**, quel qu'il soit (bijoux, ceintures, armatures de soutien-gorge...)

Personnes à mobilité réduite : Un box spécifique est prévu pour ce type de visite. La réservation se fait uniquement par téléphone.

DEPOT DE LINGE

Pour les personnes n'ayant pas de permis de visite : uniquement à l'Accueil Lavoisier :

Le matin :	du mardi au samedi à 9h45 et 10h45
L'après-midi :	les mardis, jeudis à 14h15 et 15h15
	les vendredis à 14h15, 15h15 et 16h15
	les mercredis et samedis à 14h15 et 15h30.

Il est accepté un sac de linge par semaine et un délai de 7 jours est demandé entre 2 dépôts de sac. Le sac est à remettre exclusivement en mains propres aux surveillants, en présentant une pièce d'identité.

Pour les personnes titulaires d'un permis de visite :

Est autorisée la remise **d'un seul sac de linge par semaine** (*sac en plastique fermé avec le nom, le prénom et le numéro d'écrou du déteu, remis au moment de la visite*).

Dans les deux cas, non cumulables entre eux, la quantité de linge, raisonnable en fonction de la fréquence des parloirs et respectant les prescriptions du règlement intérieur, sera préalablement inventoriée sur une fiche d'inventaire énumérant les principaux effets, vêtements et objets autorisés.

- Sans autorisation préalable :

Pantalons (de ville, jeans, pantacourts arrivant au-dessous du genou), pulls, sweats, chemises, survêtements (sans capuche), gilets, shorts (en cellule ou en sport uniquement), serviettes de bain (**hors draps de bains unis ou imprimés**) et gants de toilette, peignoir de bain, linge de corps (*slips, caleçons, boxer, maillot de corps, tee-shirts, chaussettes*), foulard ou écharpe (*1m20 maxi*), bonnet (*du 1^{er} octobre au 31 mars*), casquette ou bob (**lors du plan canicule**), gants (*non doublés*) en laine ou en polaire, mouchoirs en tissu, torchons, chaussures (*1 paire par trimestre*), DVD et CD (*neufs dans leur emballage d'origine, 3 par semaine*), magazines, livres (*3 par semaine, écrits en français*). Veiller à retirer les étiquettes sur les vêtements neufs.

- Sur demande d'autorisation préalable et après validation par un personnel d'encadrement :

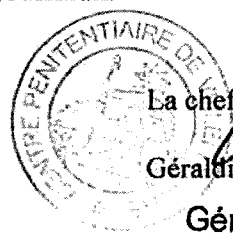
Blousons sans capuche, tapis de prière (*petite taille*), djellaba, costume (*pour comparution, libération, permission*).

Le déteu doit adresser une demande écrite au service des communs avant la visite de ses proches.

SONT INTERDITS :

Blousons et gants en cuir, ceinturons, vêtement de couleur bleu marine, bleu ciel et kaki. Vêtements à capuche.

Nécessaire de toilette, draps de bain, mouchoirs en papier, serviettes de table, draps, housse de couette, taies d'oreiller et de traversin, vivres, courriers, jeux vidéo, journaux.



La chef d'établissement,

Géraldine BALMELLI

Géraldine BALMELLI
Chef d'établissement
CPVSS

Destinataires :

Direction

AAE

Officiers

Majors – 1ers surveillants

Surveillants parloirs familles

Abri familles

IDEX

ASAFPI - Archives